



## Conditions d'utilisation – Aquabike

Piscine Communale de Grône saison 2025-2026

### 1. Inscription et paiement

- L'inscription aux cours d'aquabike est confirmée après réception du formulaire d'inscription dûment rempli et du paiement complet de la saison.
- Les cours sont personnels et non transférables à une autre personne.
- En cas d'absence prolongée connue à l'inscription dès 3 semaines consécutives pour juste motif (long séjour à l'étranger, déplacement professionnel, raison médicale), merci de le mentionner dès votre inscription pour obtenir un arrangement.
- Il est toléré que le participant utilise le bassin pour nager en autonomie avant ou après son cours, seulement si le cours a lieu aux horaires d'ouverture publique.

### 2. Déroulement des cours

- L'accès à la piscine est possible grâce aux cars postaux.
- Pour les voitures, plusieurs parkings gratuits sont à votre disposition (avec disque de stationnement).
- Des supports à vélos sont également à disposition.
- Les vestiaires sont équipés de casiers individuels avec pièce de 2 francs.
- Les séances se tiennent aux jours et horaires indiqués lors de l'inscription.
- Il est recommandé d'arriver au moins 15 minutes avant le début de chaque séance. Tout retard peut limiter l'accès à la séance, sans possibilité de compensation.
- Il est demandé de quitter ses chaussures et ses chaussettes à l'entrée des vestiaires, d'utiliser les vestiaires impartis et de prendre une douche savonnée avant d'entrer dans l'eau.
- Chaque participant devra se munir de chaussures adaptées (en vente à l'accueil de la piscine), d'une gourde et d'une tenue de bain propre et adaptée.

### 3. Absences et rattrapages

- **Les échanges (questions, annulation de cours, demande de remboursement...) ne se feront que par mail ([piscine@grone.ch](mailto:piscine@grone.ch)) . Les numéros personnels des monitrices, le téléphone de la piscine, ne devront pas être employés à cet usage.**
- **Les cours manqués ne sont ni remboursés ni déduits du tarif de la saison.**
- **Un rattrapage peut être envisagé, uniquement dans la limite des places disponibles et sur demande préalable auprès de l'équipe encadrante.**
- Les rattrapages ne sont ni garantis ni cumulables d'une session à l'autre.

Tournez la page

- Les cours manqués en raison de maladie peuvent être remboursés à partir de 3 semaines consécutives d'absence et sur présentation d'un certificat médical (médecin uniquement).
- Les remboursements éventuels ne se feront que par virement bancaire émanant du bureau du chef des finances et après accord de ce dernier.

#### **4. Annulation par l'organisateur**

- Les cours annulés par l'organisateur (problème technique, conditions météorologiques, maladie de l'enseignant ...) ne seront remplacés ou remboursés que sur décision du conseil communal.

#### **5. Conditions de santé**

- Chaque participant s'engage à être en bonne condition physique pour pratiquer l'activité. Un certificat médical peut être demandé à l'inscription.
- La piscine décline toute responsabilité en cas d'incident lié à un problème de santé non signalé.

#### **6. Règles de conduite**

- Le respect du matériel, des installations et des autres usagers est indispensable.
- Tout comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion des cours, sans remboursement.